

PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ DE MONTCALM

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alexis, tenue **par conférence téléphonique et à huis clos**, dûment convoquée pour 20 heures, ce mardi 14 avril 2020, séance à laquelle assistaient :

M^{me} Guylaine Perreault

M. Denis Ricard

M^{me} Myriam Arbour

M. Clément Allard

M^{me} Chantal Robichaud

M. Sébastien Ricard

sous la Présidence du Maire, M. Robert Perreault.

M^{me} Annie Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était aussi présente.

Ouverture de la séance (20 h)

2020-04-01
Adoption de
l'ordre du jour

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour soit adopté.

2020-04-02
Approbation
des procès-
verbaux

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Chantal Robichaud, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020, qui a été transmis aux membres du conseil et qui en ont pris connaissance soit adopté.

Sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2020, qui a été transmis aux membres du conseil et qui en ont pris connaissance soit adopté.

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Myriam Arbour, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2020, qui a été transmis aux membres du conseil et qui en ont pris connaissance soit adopté.

2020-04-03

ADOPTION DE LA POLITIQUE DES AÎNÉS ET LE PLAN D'ACTION 2020-2022

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du projet de politique des aînés (MADA) accompagné du plan d'action 2020-2022;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette démarche, le comité de pilotage a procédé à un sondage, et a tenu des assemblées publiques de consultation auprès des différentes catégories d'âge de la population;

ATTENDU QUE le Conseil municipal se déclare satisfait de la politique et de son plan d'action 2020-2022;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres présents d'adopter la politique des aînés de la Municipalité de Saint-Alexis et son plan d'action 2020-2022.

**DÉSIGNATION D'UN ÉLU SPÉCIFIQUE À TITRE DE RÉPONDANT
DES QUESTIONS AÎNÉS (RQA)**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a procédé à l'adoption de sa politique des aînés et de son plan d'action 2020-2022;

ATTENDU QU' il y a lieu de désigner spécifiquement un élu « répondant des questions aînées »;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M. le Conseiller Clément Allard, il est résolu par les membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis désigne M. le Conseiller Denis Ricard à titre de « répondant des questions aînées (RQA) »;

Et que cette personne assure un lien avec la communauté sur toutes les questions concernant les aînés, qu'elle ait la responsabilité du comité de la politique municipale des aînés (MADA) et qu'elle assure, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la politique des aînés.

2020-04-04

ÉCOCENTRE SAISON 2020

ATTENDU de l'entente intermunicipale intervenue entre les municipalités fondatrices de l'Écocentre intermunicipal dont les parties sont :

- Municipalité de Sainte-Julienne;
- Municipalité de Saint-Esprit;
- Municipalité de Saint-Alexis;

ATTENDU QU' en raison du contexte du COVID-19, l'opération de l'Écocentre intermunicipal pour la saison 2020, sera du 20 avril au 9 novembre 2020, dont les heures d'ouvertures sont :

- Lundi, mardi, vendredi et samedi, de 8 h à 16 h;
- Dimanche, de 8 h 30 à 12 h;

ATTENDU QUE du personnel est requis pour l'opération dudit écocentre;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Chantal Robichaud, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- La Municipalité de Saint-Alexis procède à l'embauche pour et au nom des municipalités fondatrices de l'Écocentre intermunicipal ci-avant mentionné, de M. Marcel Lévesque comme responsable de l'Écocentre au taux horaire de 22,35 \$/heure et de M. Stéphane Carron comme préposé, au taux horaire de 20,27 \$/heure, de l'Écocentre situé au 2 456, route 125, à Sainte-Julienne, plus avantages et bénéfices marginaux;
- Le partage des coûts des employés aux municipalités fondatrices de l'Écocentre intermunicipal sera basé selon les pourcentages établis aux prévisions budgétaires 2020 de l'Écocentre;
- La Municipalité se réserve le droit de rescinder et modifier le présent engagement;
- La présente résolution faisant foi de l'engagement;

Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexis à signer les documents afférents pour donner pleine valeur à la présente résolution.

2020-04-05

RENOUVELLEMENT ENTENTE DE SERVICES
CROIX-ROUGE CANADIENNE

- ATTENDU QU' une entente de services aux sinistrés aux fins d'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un incendie ou à tout sinistre sur le territoire municipal a été conclue antérieurement (2018-2021) entre la Municipalité de Saint-Alexis et la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec;
- ATTENDU QUE le service aux sinistrés consiste à dispenser des services aux personnes sinistrées, soit : le rétablissement des liens familiaux (inscription et renseignements), accueil et information, hébergement de secours, alimentation de secours, habillement de secours, services personnels (services généraux) premiers soins lors de sinistres mineurs ou majeurs;
- ATTENDU QUE le but vise à établir les paramètres de collaboration entre la Municipalité et la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis accepte de participer chaque année à la collecte de fonds de la Croix-Rouge afin de contribuer au financement du développement et du maintien des ressources de la Croix-Rouge.
- ET QUE :
- La Municipalité s'engage à contribuer annuellement pour le montant ci-après énuméré, cette dernière se situant dans la strate des municipalités de plus de 1000 habitants assurant à la Croix-Rouge un seuil minimal de financement qui profitera directement aux sinistrés (1322 habitants à 0,17 \$ par habitant = 224,74 \$).
- La directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Annie Frenette, soit désignée comme représentante de ladite Municipalité pour assurer le suivi opérationnel de la présente entente.

2020-04-06

ENTENTE SUR LA DÉSIGNATION D'UN PROCUREUR DE LA COUR MUNICIPALE
À LA MRC DE MONTCALM

- ATTENDU QUE chacune des municipalités a la possibilité de nommer un procureur devant la cour municipale régionale de la MRC de Montcalm afin de les représenter lors de poursuites pénales;
- ATTENDU QU' il est souhaité qu'un seul procureur soit désigné pour représenter l'ensemble des municipalités locales du territoire de la municipalité régionale de comté;
- ATTENDU QUE le projet d'entente est remis aux membres du conseil;
- EN CONSÉQUENCE sur proposition de M^{me} la Conseillère Myriam Arbour, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis adopte le projet d'entente sur la désignation d'un procureur de la cour municipale tel que remis aux membres du conseil et autorise le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montcalm à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

2020-04-07

Sur proposition de M. le Conseiller Sébastien Ricard, il est résolu par les membres du conseil municipal présents que les comptes suivants soient acceptés et payés, à savoir :

Comptes préautorisés payés

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS ET SALAIRES DES EMPLOYÉS	20 388,20 \$
REVENU QUÉBEC - DAS (février et mars 2020)	6 165,68 \$
AGENCE DU REVENU DU CANADA - DAS (février et mars 2020)	4 353,87 \$
BELL CANADA	-4,13 \$
CNESST	455,57 \$
EBI ENVIRONNEMENT INC.	13 632,63 \$
EBI ENVIROTECH INC. (puisard et conduites)	1 627,79 \$
EBI MONTRÉAL INC. (toilette chimique)	174,77 \$
FONDS D'INFO. TERRITOIRE (MUTATIONS)	16,00 \$
HYDRO-QUEBEC	3 372,15 \$
LES ENTREPRISES BOURGET INC.	38 294,10 \$
MRC DE MONTCALM	120 933,91 \$
NORDIKEAU	3 904,36 \$
VOXSUN (location système et frais de service)	466,23 \$
XEROX (location appareil et frais de photocopies)	514,98 \$

Sous-total 1 **214 296,11 \$**

Comptes mensuels

BC2 TACTIQUE INC.	17 246,26 \$
BELANGER SAUVE AVOCATS	533,20 \$
LES ENTREPRISES HUGO BÉRARD	638,11 \$
BLANKO	13 481,97 \$
HYDRAULIQUE B.R. INC.	73,96 \$
CENTRE DE LOCATION DUPUIS LTEE	96,58 \$
CROIX ROUGE CANADIENNE	224,74 \$
DIANE COULOMBE	129,35 \$
ÉBACHER ÉLECTRIQUE	2 448,97 \$
LES CAFÉS GABOURY	120,75 \$
JOLIETTE SÉCURITÉ INC.	137,11 \$
LAVALLÉE CAROLE	911,32 \$
LES ENT. B. CHAMPAGNE INC.	1 839,60 \$
FRANÇOIS LUSSIER (SUBV.LOISIRS)	36,50 \$
MARTECH SIGNALISATION INC	981,78 \$
ENTRETIEN BÂTIMENT A.M.G.	3 237,64 \$
NAPA - J.P. RACETTE INC	71,85 \$
O. CODERRE ET FILS LTEE	2 589,21 \$
LE PAPETIER LE LIBRAIRE	242,76 \$
PARALLÈLE 54	841,62 \$
PG SOLUTIONS	649,61 \$
REMORQUES 125 INC.	10 829,67 \$
SANI-PRESSION INC.	747,34 \$
SERGE DAIGLE	600,69 \$
SINTRA INC.	59,56 \$
SONIC	644,07 \$
VISA DESJARDINS	1 611,54 \$
WOLTERS KLUWER	835,87 \$

Sous-total 2 **61 861,63 \$**

GRAND TOTAL **276 157,74 \$**

2020-04-08

Sur proposition de M^{me} la Conseillère Guylaine Perreault, il est résolu par les membres du conseil municipal présents, de clore la séance.

« Je, Robert Perreault, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Robert Perreault,
Maire

Annie Frenette,
Directrice générale et secrétaire-trésorière